

Objectifs :

L'association dite : *Société Française de Santé Publique* est l'émanation de la *Société Française d'Hygiène de médecine sociale et de génie sanitaire*. Fondée le 29 juin 1877, reconnue d'utilité publique par décret du 8 mars 1910 sous le titre *Société de médecine publique et d'hygiène professionnelle* ; cette association a été autorisée à s'intituler *Société de médecine publique et de génie sanitaire* par décret du 12 janvier 1910, pour être autorisée, par décret du 17 mai 1966, à prendre le titre de *Société Française d'Hygiène, de médecine sociale et de génie sanitaire*.

Elle a pour objet toutes les questions se rapportant à la santé publique.

À caractère scientifique et professionnel, la Société est ouverte à toutes les personnes physiques et morales qui, par leurs titres, leurs travaux ou leur compétence spéciale, sont capables d'apporter un concours efficace à l'étude de la santé publique et à ses applications.

Elle a pour but notamment :

1. d'encourager et de faciliter les recherches et les travaux relatifs à la santé publique,
2. de faire périodiquement le point des connaissances acquises dans ces domaines, de contribuer à leur diffusion et de veiller à leur mise en œuvre tant au niveau local, que national ou international,
3. de favoriser et de contribuer au débat public en apportant un éclairage basé sur les connaissances scientifiques, les expériences, les savoir-faire et l'expérience professionnelle de ses membres.

La Société se donne en particulier pour objectif de rassembler l'ensemble des professionnels de santé publique afin de :

- réfléchir de manière pluridisciplinaire et scientifique aux problèmes de santé publique auxquels ils ont à faire face ainsi que la collectivité ;
- discuter leurs pratiques à la lumière de l'expérience des autres professionnels ;
- discuter des objectifs et des modalités de la formation et de la recherche en santé publique ;
- exprimer les propositions élaborées en commun, à destination des pouvoirs publics et de l'opinion.